

Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'année 2024

Le Conseil Municipal, après examen du Compte Financier Unique de 2024 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

↳ Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

Recettes de l'exercice	713 963.75 €
Dépenses de l'exercice	737 885.42 €
Résultat de l'exercice : déficit	- 23 921.67 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur : excédent	367 980.07 €
Résultat de clôture à affecter :	344 058.40 €

↳ Besoin réel de financement dans la section d'investissement :

Recettes de l'exercice	97 383.09 €
Dépenses de l'exercice	57 442.79 €
Résultat de la section d'investissement de l'exercice/excédent :	39 940.30 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur/déficit :	- 44 750.63 €
Résultat de clôture à affecter : R001	- 4 810.33 €
 Dépenses d'investissement engagées non mandatées :	30 000.00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :	/
 Solde des restes à réaliser :	-30 000.00
Besoin réel de financement :	34 810.33 €

↳ Affectation du résultat de la section de fonctionnement.

Résultat excédentaire en couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (compte 1068) :	34 810.33 €
--	-------------

Excédent reporté à la section de fonctionnement (R002) :	309 248.07 €
--	--------------